

Délibération n° 2023/ 13
Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2022
Budget assainissement

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 8
Votants 8

L'an deux mil vingt - trois
le 20 mars à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mars 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMES DELUCHE,
CIBERT, MM. BONNAUD, REBEYRAT, PASCAL.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET, MME GIRAUD

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2022	- 2 344.84 euros
Excédents antérieurs reportés	40 590.67 euros
Total cumulé à affecter	38 245.83 euros

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2022	7 448.03 euros
Excédent antérieur reporté	87 255.10 euros
Restes à réaliser au 31.12.2022	/
Excédent de financement au 31.12.2022	94 703.13 euros

Sur proposition de Monsieur le Maire et après débat,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'affecter les résultats cumulés comme suit :

1- A reporter à la section de fonctionnement (Article 002 du BP 2023)	38 245.83 euros
2- A reporter à la section d'investissement (article 001 du BP 2023)	94 703.13 euros
TOTAL	132 948.96 euros

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Reçu à la Sous-Préfecture
Publié le 29 mars 2023

A Nouic le 29 mars 2023
Le Maire,
Serge NOUGIER

